



ATELIER DE PERLINPINPIN
ARTISAN CREATEUR - VERRIER AU CHALUMEAU

CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés :

1° Intervenant

Dénomination : Atelier de perlinpinpin
Adresse : 163, rue de la fontaine 40300 Orthevielle
Tél : 0626535274
Siret : 49827319200043

2° le stagiaire

Nom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :
Email :
Date de naissance :

est conclu un contrat de formation en verre au chalumeau

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'intervenant s'engage à organiser l'action de stage intitulée :
verre au chalumeau.

ARTICLE 2 : SECURITE

Il est exigé du stagiaire de porter des vêtements en coton lors du stage. Il est demandé au stagiaire d'adopter une attitude responsable et d'être à l'écoute du maître de stage. Pour des conditions de sécurités le stage est ouvert au personne de plus de 16 ans.

ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE 3 HEURES

- Mise en confiance (posture, sécurité)
- Manipulation des baguettes
- Approche de la matière en fusion et cueille du verre
- Enrobage des mandrins
- Décors en points

- Décors en fils
- Bilan du stage

ARTICLE 4 : PROGRAMME DU STAGE 7 HEURES

- Mise en confiance (posture, sécurité)
- Prise de contact avec le chalumeau et présentation du matériel
- Présentation de la cuisson
- Manipulation des baguettes
- Approche de la matière en fusion et cueille du verre (possibilités et exigences)
- Gestion de la flamme
- Enrobage des mandrins
- Décors en points (à la baguettes, au fil)
- Décors en fils (trait, écriture)
- Décrochage et nettoyage des perles
- Bilan du stage

ARTICLE 5 : INTERVENANTS

Le stage est réalisée sous la responsabilité de Mademoiselle Gaelle Serrier gérante de la société L'atelier de perlinpinpin.

ARTICLE 6 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le maître de stage par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Au delà de 10 jours ou de la non présentation au stage, les sommes engagées sont réputées devenir la propriété de L'atelier de perlinpinpin.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix du stage 3 heures est fixé à 90 € T.T.C matériel fourni.

Le prix du stage 7 heures est fixé à 200€ T.T.C matériel fourni et repas du midi inclus.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné à la signature du présent contrat. Cette somme est restituable durant la période de 10 jours qui court à compter de la date de signature du présent contrat conformément à l'article 4.

Fait en deux exemplaires à Orthevielle, le.....2014.

Le stagiaire (*signature suivie de la mention*)
Lu et approuvé, bon pour accord

L'intervenant